

## Rapport Préavis N° 13-2017

### Site scolaire du Léman : mesures de remplacement consécutives à l'indisponibilité de la salle de gymnastique Maurabia

Date : 06.06.2017 / 19h.00

Lieu : salle de conférences CJAS

Membres de la commission :

	Présent	Excusé	Absent
Golay Pascal (Président / PLR)	X		
Anhorn Maximilien (Les Verts)	X		
Berseth Verena (FR)	X		
Bertschy François (UDC)	X		
Neal Richard (PS)	X		
Piroti Aso (PS)	X		
Schneider Marie (FR)	X		
Vita Vito (PLR)	X		

Invité(s) :

Jean-François Clément, Syndic

Myriam Romano-Malagrifa, Municipale Culture – Jeunesse – Affaires scolaires – Sport

Michelle Dedelley, Cheffe de service

François Chevalier, Adjoint

**Rapport :**

Comme annoncé dans le préavis 05-2017 concernant la rénovation du bâtiment Maurabia, une solution pour le remplacement des deux salles de gymnastiques devait être trouvée avant l'été. Vu les délais extrêmement courts et la difficulté de trouver des solutions satisfaisantes, ce présent préavis a dû être traité d'urgence afin qu'il puisse être adopté par le Conseil communal avant la planification des horaires scolaires 2017-2018.

Avec la fermeture des deux salles de gym de Maurabia pendant 2 ans, 82 périodes doivent trouver une solution de remplacement.

Les solutions trouvées sont les suivantes :

- Utilisation pour 54 périodes de deux salles de l'école du cirque situées au chemin du Chêne 4, soit à 6 minutes environ du site scolaire du Léman
- Utilisation pour 16 périodes d'une salle à Espace D située au chemin du Chêne 15, soit à environ 300 mètres de l'école du cirque.
- Utilisation pour une dizaine de périodes de la salle de gymnastique de l'Hôtel de Ville.

Dans la pratique, l'école secondaire du Léman utilisera les salles de gymnastiques du collègue du Censuy. Les élèves primaires du Censuy se déplaceront eux sur le site de l'école du cirque et/ou de l'Espace D.

Ce moyen apporte non seulement une solution efficace au niveau des distances par rapport aux sites scolaires, une nette économie par rapport au montage de salles provisoires, mais également une énorme opportunité pour les élèves de Renens-Est de découvrir et pratiquer les arts du cirque.

Cette solution, que ce soit pour le programme de cours ou les lieux, a déjà été validée par le service de l'éducation physique et du sport (SEPS).

D'autre part, ces cours spécifiques au cirque n'étant pas de la compétence des enseignants, ces derniers seront secondés pour toutes les périodes se déroulant à l'école du cirque par des moniteurs de cette école.

### Questions

Est-ce que cette solution pourrait devenir pérenne ?

*Pas en soi dans le cadre des cours, mais elle pourrait éventuellement le devenir dans le cadre d'options.*

Les moniteurs formés aux arts du cirque sont-ils engagés par la Ville ou par l'école du cirque ? Sont-ils liés à un contrôle du casier judiciaire ?

*Ils sont engagés par l'école du cirque. La Ville de Renens rétribue l'école à raison de CHF 45.-/Heure et par moniteur.*

*Oui, l'étude des casiers judiciaires est une obligation.*

Est-ce que les montants indiqués pour les rétributions et locations de salles sont des forfaits ou y'a-t-il un décompte effectif établi, pour par exemple décompter les jours fériés et/ou ponts ?

*Les contrats ne sont pas encore établis, mais il s'agit de forfait. Les vacances officielles sont bien décomptées, mais pas forcément les jours fériés. Il s'agit là de budgets établis sur une base globale.*

Y'a-t-il toujours le même moniteur pour chaque classe ?

*Non, les moniteurs peuvent être différents, voire même deux pour certaines disciplines.*

Faut-il des assurances spéciales pour les risques liés au cirque ?

*Non, chaque élève est assuré d'office à la LAA. De plus, c'est notamment pour des raisons de sécurité que des moniteurs spécialisés sont présents à chaque cours.*

### Délibération de la commission

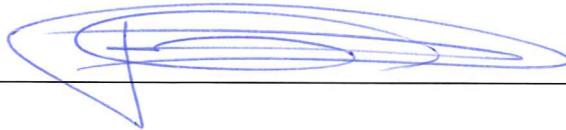
La commission estime que la Municipalité a trouvé là une solution optimale et économique pour le remplacement des salles de gym du bâtiment Maurabia. Elle note également l'opportunité offerte aux élèves de découvrir de nouvelles disciplines liées à l'éducation physique.

### Détermination de la commission

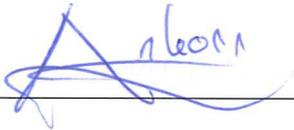
C'est l'unanimité de la commission que les conclusions du préavis sont **acceptées**.

La commission

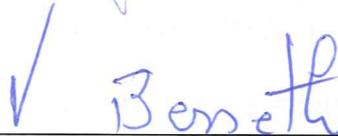
Golay Pascal (Président / PLR)



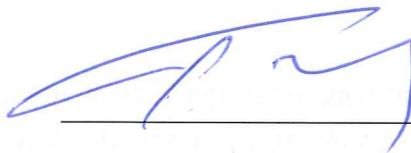
Anhorn Maximilien (Les Verts)



Berseth Verena (FR)



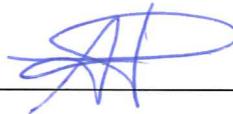
Bertschy François (UDC)



Neal Richard (PS)



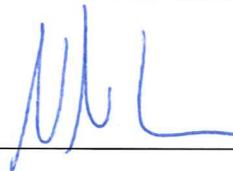
Piroti Aso (PS)



Schneider Marie (FR)



Vita Vito (PLR)



## CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis N° 13-2017 de la Municipalité du 29 mai 2017,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ACCEPTTE les charges d'exploitation supplémentaires relatives aux mesures de remplacement consécutives à l'indisponibilité de la salle de gymnastique Maurabia pour les années 2017 à 2019 d'un montant total de CHF 336'550.00 TTC, soit :

- 2017 CHF 85'070.00 TTC
- 2018 CHF 159'275.00 TTC
- 2019 CHF 92'205.00 TTC

PREND ACTE que soient portées aux budgets 2018 et 2019, les charges supplémentaires inhérentes au présent préavis.

---

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 29 mars 2017.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Secrétaire municipal :

Jean-François CLEMENT (L.S.)

Michel VEYRE